

Mairie de BONNEVAUX

30 450 BONNEVAUX

Tél : 04 66 61 12 68

Fax : 04 66 61 25 07

Mail : mairie.bonnevaux@free.fr

Site internet : www.bonnevaux.com

A Bonnevaux, le 22 février 2017,

Madame, Monsieur,

La mairie a reçu un courrier appelé à tort « pétition » signé par quelques personnes et porté à connaissance à plusieurs autres habitants.

Il vise à dénoncer :

* une soit disant iniquité fiscale liée à des constructions non déclarées qui concernerait 30 % de la population, chiffre totalement erroné.

* une soit disant bénédiction de la mairie concernant ces habitations illégales, cherchant à donner au PLU un objectif totalement aberrant qui serait de régulariser ces constructions.

Nous tenons à vous informer des faits suivants :

* depuis que la mairie a connaissance d'un projet de fusion entre la Communauté des Communes des Hautes Cévennes et l'Agglomération d'Alès, elle cherche à vérifier la situation au regard des impôts de toutes les maisons habitées et habitables.

* un long entretien a eu lieu entre les services fiscaux et la mairie, sans avoir attendu ce courrier.

Le rapprochement entre les données du Centre des impôts et celles détenues par la mairie indique que seules 4 à 5 % des bâtis habitables et relevant de taxes foncières et d'habitations ne semblent pas avoir fait l'objet d'une déclaration HI de la part des propriétaires des lieux. Par ailleurs les propriétaires ayant procédé à des améliorations de leurs biens fonciers habitables n'ont pas tous effectué les déclarations de travaux obligatoires, ni déclaré aux impôts ces travaux d'amélioration. En revanche, parmi les taxes foncières émises par le service des finances publiques, nombre d'entre elles concernent des habitations non légalisées par le service d'urbanisme.

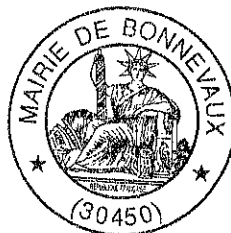
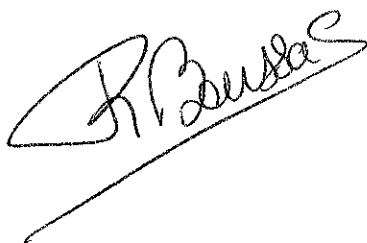
Le PLU est en bonne voie de reprise car la mairie est parvenue à régler des problèmes complexes de sous-traitance. Par ailleurs il n'a jamais été question d'utiliser le PLU pour régulariser des constructions illégales et ce ne pourra jamais être le cas.

Le Centre des Finances, va réunir comme durant chaque mandature la Commission Communale des Impôts Directs.

Une fois de plus nous regrettons que les signataires de ce courrier ne soient pas dans le dialogue et la recherche d'informations auprès des élus.

Faire circuler dans la Commune puis dans la région par un site internet des rumeurs fausses ne constitue pas une opposition constructive.

Le Maire,
Roseline Boussac,



Le Maire- adjoint,
Marie-Cécile Chandesris,

